

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1109

14 avril 2016

SOMMAIRE

Adinvest II (Luxembourg) S.C.S., SICAR ...	53228	PAJM2 S.A.	53186
AltaFund Value-Add I	53186	P.G.C. S.à r.l.	53193
A.M.F. S.à r.l.	53223	PHM Holdco 28 S.à r.l.	53194
artio GmbH	53226	Quartet Realty GP S.A.	53191
Attijari Africa Funds	53186	Quartet Realty Holdings S.à r.l.	53191
Capital International Emerging Markets Fund	53232	Quartet Realty Investments S.C.A.	53192
C&L (Lux 1) S.à r.l.	53232	Scan Deutsche Real Estate Kiel GmbH	53192
Compagnie Financière pour la Gestion Collec- tive S.A.	53232	Shin Kawa S.à r.l.	53193
Copal International S.à r.l.	53199	Société anonyme du train à fil d'Esch-Schif- flange	53194
Dakar Topco S.à r.l.	53209	Socclair Equipements S.A.	53196
GPlect S.à r.l.	53223	Sodexo Senior Service S.A.	53196
Mear S.à r.l.	53187	Sushi Gourmet Holding International S.à r.l.	53186
Memora S.A.	53187	Sushi Gourmet IP S.à r.l.	53186
Merck Chemicals Holding S.à r.l.	53188	TKS Holding S.à r.l.	53198
Merck Finanz S.à r.l.	53187	Trustconsult Group S.A.	53198
Mohawk Foreign Acquisitions S.à r.l.	53189	Universal Capital S.A.	53197
Mohawk Foreign Funding S.à r.l.	53188	Utopia Management	53197
Mohawk Foreign Holdings S.à r.l.	53189	Valartis Health Care Zwei S.à r.l.	53198
Moulins Gantenbein	53190	Vansan Holding S.A.	53189
Nestor Lux 2007 S.à r.l.	53194	Vert Clean Sàrl	53195
Obermaat Multi Asset Fonds	53190	WLG Investments S.A.	53195
Orbis Investments Solutions	53189	Ysaphis S.A.	53224
Orion IV European 35 S.à r.l.	53193		

Sushi Gourmet Holding International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 186.602.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 janvier 2016.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016057026/11.

(160016783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Sushi Gourmet IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 187.801.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 janvier 2016.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016057028/11.

(160016786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

AltaFund Value-Add I, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 159.249.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057179/10.

(160017349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Attijari Africa Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 60, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 190.498.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057195/10.

(160017373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

PAJM2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 4, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 146.089.

Il résulte des résolutions prises par l'Associé unique en date du 29 janvier 2016 que:

- Le siège social de la Société est transféré à L-4220 Esch-sur-Alzette, 4, rue de Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2016064727/12.

(160025916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Mear S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 84, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 160.659.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège de la société, en date du 11 décembre 2015:

Monsieur KRASNIQI Florim, né le 25 novembre 1975 à Turjake (Kosovo) demeurant à L - 1741 Luxembourg, 101, Rue de Hollerich,

cède 50 parts sociales, à

Monsieur Avni SYLAJ, né le 13 avril 1978 à Istog (Kosovo), demeurant à L - 7248 BERELDANGE, 45, Rue Michel Rodange

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre les parties.

Ainsi, suite à ces cessions de parts, les cents (100,-) parts d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,- €) chacune de la société MEAR Sàrl, sont dès à présents souscrites comme suit:

Monsieur Avni SYLAJ, précité 100 parts sociales

Ensuite Monsieur KRASNIQI Florim donne sa démission de gérant administratif.

Monsieur Avni SYLAJ, né le 13 avril 1978 à Istog (Kosovo), demeurant à L - 7248 BERELDANGE, 45, Rue Michel Rodange, est reconfirmé comme gérant administratif pour une durée indéterminée.

Monsieur Giuseppe VALENTI, né le 13 décembre 1977 à Castellana Grotte (Italie), demeurant à L-2561 LUXEMBOURG, 15, Rue de Strasbourg, est reconfirmé comme gérant technique pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Luxembourg, le 11 décembre 2015.

Pour MEAR Sàrl

Signature

Référence de publication: 2016064645/27.

(160026035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Memora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 130.913.

Extrait des résolutions du 08 février 2016

Les mandats des administrateurs iront jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2020.

Il résulte également des résolutions prises par les actionnaires en date du 02 Février 2016, que le mandat de Commissaire aux comptes de Deloitte Audit S.à r.l., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B67895, est prorogé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 Février 2016.

Pour Memora S.A.

Antoine Clauzel

Administrateur

Référence de publication: 2016064655/18.

(160026005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Merck Finanz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 9.108.

Il résulte des résolutions prises en date du 2 février 2016 par Merck KGaA agissant en tant qu'associé unique de la Société que:

La nomination en tant que gérant de la Société et ce pour une durée indéterminée, de Christoph Florian Wagner, né le 12 novembre 1980 à Leipzig, Allemagne, avec une adresse professionnelle située au 32-36 Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, a été acceptée avec effet immédiat.

Suite à cette décision, le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé comme suit:

Tim Hashagen

Rando Bruns

Christoph Kossmann

Jean Bodoni

Christoph Florian Wagner

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2016.

Pour MERCK FINANZ S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016064657/24.

(160026501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Mohawk Foreign Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 173.946.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 5 février 2016:

Hermanus Roelof Willem Troskie a démissionné de sa fonction de gérant de catégorie B avec effet immédiat.

Andrew Smith, ayant pour adresse professionnelle le 56 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, est nommé gérant de catégorie B avec effet immédiat pour une période illimitée.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016064627/16.

(160025994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Merck Chemicals Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 99.939,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 177.715.

Il résulte des résolutions prises par Merck Holding Ltd. l'associé unique de la Société, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement en date du 2 février 2016 à Luxembourg que:

La nomination en tant que gérant de catégorie A de la Société et ce pour une durée indéterminée, de Christoph Florian Wagner, né le 12 novembre 1980 à Leipzig, Allemagne, avec une adresse professionnelle située au 32-36 Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, a été acceptée avec effet immédiat.

Suite à cette décision, le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé comme suit:

Tim Hashagen (gérant de Catégorie A)

Sylvia Barbara Kleemann (gérant de Catégorie A)

Christoph Florian Wagner (gérant de Catégorie A)

Mario Di Stefano (gérant de Catégorie B)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2016.

Pour MERCK CHEMICALS HOLDING S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016064620/23.

(160026498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Mohawk Foreign Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 173.952.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 5 février 2016:

Hermanus Roelof Willem Troskie a démissionné de sa fonction de gérant de catégorie B avec effet immédiat.

Andrew Smith, ayant pour adresse professionnelle le 56 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, est nommé gérant de catégorie B avec effet immédiat pour une période illimitée.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2016064626/16.

(160025995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Mohawk Foreign Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 72.995.850,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 147.820.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 5 février 2016:

Hermanus Roelof Willem Troskie a démissionné de sa fonction de gérant de classe B avec effet immédiat.

Andrew Smith, ayant pour adresse professionnelle le 56 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, est nommé gérant de classe B avec effet immédiat pour une période illimitée.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2016064628/16.

(160025992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Vansan Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 149.368.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057136/10.

(160016721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

O.I.S., Orbis Investments Solutions, Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 201.707.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 janvier 2016.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016056919/11.

(160016826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Moulins Gantenbein, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 123, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 3.404.

Il résulte d'une cession de parts sociales du 9 février 2016 que la répartition du capital est la suivante:

Monsieur Daniel GANTENBEIN, né le 11.05.1967 à Luxembourg, demeurant à L-3340 Huncherange, 26, route d'Esch	
Sept cent quatre-vingt-douze parts sociales	792
Madame Michèle GANTENBEIN, née le 18.06.1969 à Luxembourg, demeurant à L-6170 Godbrange, 22, rue du Village	
Sept cent quatre-vingt-douze parts sociales	792
Monsieur Paul GANTENBEIN, né le 07.03.1972 à Luxembourg, demeurant à L-8614 Reimberg, 31, rue St. Roch	
Sept cent quatre-vingt-douze parts sociales	792
Madame Marie-Thérèse KOULLEN, née le 28.08.1938 à Luxembourg, demeurant à L-5811 Fentange, 123, rue de Bettembourg	
Deux mille deux cent vingt-quatre parts sociales	2.224
Total: Quatre mille six cent	4.600

Luxembourg, le 09 février 2016.

Pour Moulins Gantenbein S.à r.l.

Fiduciaire des Classes Moyennes

Référence de publication: 2016064635/24.

(160025846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Obermaat Multi Asset Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 177.662.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung Obermaat Multi Asset Fonds

Die Ordentliche Generalversammlung vom 10. Februar 2016 der OBERMAAT MULTI ASSET FONDS hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl als Verwaltungsrates stellen sich

- Herr Kurt von Storch (Vorsitzender)
- Herr Matthias Frisch (Mitglied)
- Herr Wendelin Schmitt (Mitglied)

Herren von Storch und Frisch mit Berufsadresse: 6, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Herr Schmitt mit Berufsadresse, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Die genannten Herren werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2017 als Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2017 PricewaterhouseCoopers Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Luxembourg, den 10. Februar 2016.

Für OBERMAAT MULTI ASSET FONDS

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2016064703/23.

(160026398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Quartet Realty GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 193.279.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Maître Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 2015, enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 28 décembre 2015, 2LAC/2015/30104, aux droits de soixante-quinze euro (75,- EUR), que la société anonyme Quartet Realty GP S.A. (en liquidation), ayant son siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 193.279, constitué en date du 16 décembre 2014 par acte de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, numéro 227 du 29 janvier 2015.

La société a été mise en liquidation suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 décembre 2015, non encore publié au Mémorial C.

Après adoption du rapport du commissaire à la liquidation et les comptes de liquidation, l'assemblée générale donne pleine et entière décharge au liquidateur LISOLUX S.à r.l., et au commissaire à la liquidation CeDerLux-Services S.à r.l., ayant tous les deux leur siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

En conséquence l'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation de la société Quartet Realty GP S.A. (en liquidation).

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 62.780.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Référence de publication: 2016064757/29.

(160026517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Quartet Realty Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 193.421.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Maître Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 2015, enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 16 décembre 2015, 2LAC/2015/28900, aux droits de soixante-quinze euro (75,- EUR), que la société anonyme Quartet Realty Holdings S.à r.l. (en liquidation), ayant son siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 193.421, constitué en date du 16 décembre 2014 par acte de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, numéro 367 du 11 février 2015.

La société a été mise en liquidation suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 décembre 2015, non encore publié au Mémorial C.

Après adoption du rapport du commissaire à la liquidation et les comptes de liquidation, l'assemblée générale donne pleine et entière décharge au liquidateur LISOLUX S.à r.l., et au commissaire à la liquidation CeDerLux-Services S.à r.l., ayant tous les deux leur siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

En conséquence l'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation de la société Quartet Realty Holdings S.à r.l. (en liquidation).

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 62.780.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 février 2016.

Référence de publication: 2016064758/29.

(160026516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Quartet Realty Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 193.296.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Maître Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2015, enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 22 décembre 2015, 2LAC/2015/29519, aux droits de soixante-quinze euro (75,- EUR), que la société en commandite par actions Quartet Realty Investments S.C.A. (en liquidation), ayant son siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 193.296, constitué en date du 16 décembre 2014 par acte de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, numéro 227 du 29 janvier 2015.

La société a été mise en liquidation suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 décembre 2015, non encore publié au Mémorial C.

Après adoption du rapport du commissaire à la liquidation et les comptes de liquidation, l'assemblée générale donne pleine et entière décharge au liquidateur LISOLUX S.à r.l., et au commissaire à la liquidation CeDerLux-Services S.à r.l., ayant tous les deux leur siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

En conséquence l'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation de la société Quartet Realty Investments S.C.A. (en liquidation).

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 62.780.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Référence de publication: 2016064759/29.

(160026518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Scan Deutsche Real Estate Kiel GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 184.822.

—
Auszug der Beschlussfassungen der Gesellschafter vom 6. Januar 2016

1) Frau Mayte Luterbacher, Herr David Charles Ingwalsen und Herr Marcus Kruus sind mit Wirkung zum 6. Januar 2016 als Geschäftsführer der Gesellschaft zurückgetreten.

2) Zu neuen Geschäftsführern Wirkung auf unbestimmte Dauer bestellt:

- Herr Lars Dormeyer, geboren am 11. September 1972 in Kyritz, geschäftsansässig in Mecklenburgische Straße 57, 14197 Berlin

- Herr Andy Herrmann, geboren am 2. August 1972 in Guben, geschäftsansässig in Mecklenburgische Straße 57, 14197 Berlin

- Herr Ralph Ziegler, geboren am 12. August 1966 in Stuttgart, geschäftsansässig in Mecklenburgische Straße 57, 14197 Berlin

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2016064794/20.

(160026217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Shin Kawa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 104.832.960,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 164.734.

En date du 2 février 2016 l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

1. L'acceptation de la démission de madame Marija Prechtlein de ses fonctions de gérante de la Société, avec effet au 29 janvier 2016;
2. Election d'une nouvelle gérante à compter du 29 janvier 2016 pour une durée indéterminée:
 - Madame Kristina Velicka, née le 21 juin 1973 à Tallinn, République d'Estonie, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Shin Kawa S.à r.l.

Ariane Klaps

Gérante

Référence de publication: 2016064799/18.

(160026031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Orion IV European 35 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 191.647.

EXTRAIT

En date du 4 février 2016, Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173948, alors associé unique de Orion IV European 35 S.à r.l., a cédé la totalité de ses douze mille cinq cents (12,500) parts sociales qu'elle détenait dans Orion IV European 35 S.à r.l. à Orion IV European 36 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196774.

Suite à cette cession, Orion IV European 36 S.à r.l. est devenue l'associé unique de Orion IV European 35 S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion IV European 35 S.à r.l.

Référence de publication: 2016064699/19.

(160026292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

P.G.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 174.267.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 10 février 2016

En date du 10 Février 2016, les associés de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Accepter la démission de Monsieur Antoine Widehen de son mandat de gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 10 Février 2106.
2. Nommer la personne suivante en tant que gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 10 Février 2016, pour une durée indéterminée:
 - Madame Marta Basso, née le 30 janvier 1984 à Cittadella (Italie), résidant au 4 Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

P.G.C. S.à r.l.

Référence de publication: 2016064711/18.

(160026637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Nestor Lux 2007 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 138.461.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que la totalité des parts détenues par Natixis Private Equity Opportunies a été transférée en date du 31 décembre 2015 à Natixis Private Equity S.A., société de droit français inscrite au Registre de Commerce de Paris sous le numéro 301 292 959, avec siège social au 5-7 rue de Monttessuy, F-75007 Paris (France).

La répartition des parts entre les deux sociétés est donc la suivante:

1. Natixis Private Equity Opportunies:

- 0 part sociale de catégorie A,
- 0 part sociale de catégorie B,
- 0 part sociale de catégorie C,
- 0 part sociale de catégorie D.

2. Natixis Private Equity S.A.:

- 4.611 parts sociales de catégorie A,
- 4.611 parts sociales de catégorie B,
- 4.611 parts sociales de catégorie C,
- 4.611 parts sociales de catégorie D.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Référence de publication: 2016064687/24.

(160026051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

PHM Holdco 28 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 198.825.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales, signé en date du 29 janvier 2016, que la société PHM Topco 28 S.à r.l., ayant son siège social à 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a cédé un million deux cents cinquante mille (1.250.000) parts sociales de la Société qu'elle détenait, à Pamplona Capital Partners IV, L.P., ayant son siège social à 94, Solaris Avenue, Camana Bay, KY1-1108 Grand Cayman, Iles Caïmanes et immatriculée au Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro QH-68765 de sorte que, suite à ce transfert:

- PHM Topco 28 S.à r.l., précitée, ne détient désormais aucune part sociale de la Société;
- Pamplona Capital Partners, IV L.P., précitée, détient désormais un million deux cents cinquante mille (1.250.000) parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 février 2016.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2016064740/19.

(160026473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

STFS, Société anonyme du train à fil d'Esch-Schiffange, Société Anonyme.

Siège social: L-4241 Esch-sur-Alzette, boulevard Aloyse Meyer.

R.C.S. Luxembourg B 41.986.

L'Assemblée générale tenue extraordinairement le 26 janvier 2016 a pris note que les mandats de tous les administrateurs sont venus à échéance à l'assemblée générale annuelle qui aurait dû se tenir en date du 28 avril 2015 statuant sur les comptes de 2014. Cette dernière n'ayant pas encore eu lieu, l'Assemblée a décidé de se réunir extraordinairement pour proroger le mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Nicolas MARTINUSSEN, avec adresse professionnelle au 2 rue de l'Industrie, L-4801 Rodange,
- Monsieur Dimitri VAN DEN ENDE, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Cette prorogation prend effet au 28 avril 2015. Leur mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2021.

Les mandats d'administrateur d'ArcelorMittal Rodange et Schifflange et de Monsieur Nico REUTER ne sont pas renouvelés.

L'Assemblée a décidé de nommer comme nouveaux administrateurs supplémentaires:

- Monsieur Alex NICK, avec adresse professionnelle au 66 rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette,
- Monsieur Airy WEINZOEPFLEN, avec adresse professionnelle au 66 rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette.

Monsieur NICK et Monsieur WEINZOEPFLEN sont nommés avec date d'effet au 28 avril 2015. Leur mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 février 2016.

Référence de publication: 2016064803/25.

(160025829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

WLG Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 74.640.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Maître Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 2015, enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 06 janvier 2016, 2LAC/2016/315, aux droits de soixante-quinze euro (75,- EUR), que la société anonyme WLG INVESTMENTS S.A. (en liquidation), ayant son siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 74.640, constitué en date du 24 février 2000 par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, numéro 441 du 21 juin 2000.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire instrumentaire, en date du 15 octobre 2015, publié au Mémorial C, numéro 181 du 23 janvier 2016.

Après adoption du rapport du commissaire à la liquidation et les comptes de liquidation, l'assemblée générale donne pleine et entière décharge au liquidateur LISOLUX S.à.r.l. et au commissaire à la liquidation CeDerLux-Services S.à r.l., ayant tous les deux leur siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

En conséquence l'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation de la société WLG INVESTMENTS S.A. (en liquidation).

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 62.780.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2016.

Référence de publication: 2016064911/29.

(160026631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Vert Clean Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6130 Luxembourg, 14, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 188.956.

—
L'an deux mille seize, le premier février.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Manuel Henrique CARVALHO COELHO, responsable technique, né à Ribeira (Portugal), le 15 octobre 1980, demeurant à L-6450 Echternach, 102, route de Luxembourg.

2.- Fernando Jorge CARVALHO, responsable technique, né à Braga (Portugal), le 21 octobre 1981, demeurant à L-6469 Echternach, 17, route d'Osweiler.

associés de la société VERT CLEAN SARL, avec siège à L-6469 Echternach, 17, route d'Osweiler, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 188 956, constituée suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Luxembourg du 15 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2692 du 2 octobre 2014.

Les comparants, agissant en leur qualité d'associés, se réunissent en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent dûment convoqués, et prennent, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils transfèrent le siège social d'Echternach à Junglinster.

Deuxième résolution

Ils modifient l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Junglinster."

Troisième résolution

Ils fixent l'adresse de la Société à L-6130 Junglinster, 14, route de Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur noms, prénoms, professions et domiciles, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte. Honoraire: 99,16

Signé: Carvalho Coelho, Carvalho et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 1^{er} février 2016. Relation: 1LAC/2016/3493. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Molling.

Référence de publication: 2016064902/40.

(160026352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Sodexo Senior Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 26.039.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 11 décembre 2015

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 août 2016:

- Monsieur Michel CROISÉ, administrateur de sociétés, demeurant au, 84, boulevard Louis Schmidt, B - 1040 Etterbeek, Belgique, Président et Administrateur-Délégué;

- Monsieur Marc PONCÉ, Directeur Général pour le Luxembourg, demeurant au 67, rue de l'Institut Molitor, B - 6717 Attert, Belgique;

- Monsieur Gerritt MATTHYS, CFO chez Sodexo Belgium, demeurant au 11, Kleinstraat, B - 3051 Sint-Joris-Weert.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Marc STAS n'est pas renouvelé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 11 décembre 2015.

Référence de publication: 2016064841/18.

(160026264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Soclair Equipements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 7, rue Kalchesbrück.

R.C.S. Luxembourg B 17.638.

EXTRAIT

Il résulte de l'ASSEMBLEE GENERALE DU 3 JUIN 2015:

- que Monsieur Max KAYSER, (né à Mondorf-les-Bains, le 13 avril 1949, demeurant à L-6830 Berbourg, 20, Am Wangert) n'est plus directeur;

- que Monsieur Guido HERRMANN (né à Mönchengladbach, le 14 janvier 1973) a été nommé «directeur» pour la gestion journalière;

- que le mandat de LUXEMBOURGEOISE D'AUDIT ET DE REVISION, 29 Bvd. Prince Henri à Luxembourg, est renouvelé jusqu'en 2016;

- que les mandats de Madame Rita HELLINCKX (demeurant professionnellement à 11, bvd Royal L-2449 Luxembourg) et Monsieur Claude WIRION (demeurant à 15, rue des Cerisiers, L-1322 Luxembourg) sont renouvelés jusqu'en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 février 2016.

Référence de publication: 2016064838/19.

(160026047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Universal Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.426.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 8 février 2016

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

1. D'accepter la démission de DATA GRAPHIC S.A. de ses fonctions de Commissaire aux comptes.
2. De nommer à la fonction de Commissaire aux comptes de la Société, Monsieur Nicolas GODFREY, financial product manager, né à Courtrai (Belgique) le 27/01/1984 et résidant au 4C Fleeschgaass, 6665 Herborn (Luxembourg) jusqu'à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'année 2016.
3. De modifier les adresses des administrateurs auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg comme suit:

Alain NOULLET: 7, rue Guillaume J. Kroll L-1882 Luxembourg

Clive GODFREY: 8, rue Heinrich Heine L-1720 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2016064889/21.

(160026576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Utopia Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 43.883.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 décembre 2015

- Le siège social est transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg-Ville est établi désormais: 4 rue Charles IV à L-1309 Luxembourg.

- Sont acceptées les démissions comme administrateurs de M. Nico Simon, demeurant à Hesperange et de Mme Martine Reuter, demeurant à Luxembourg.

- Suite à la démission comme administrateur de M. Nico Simon, demeurant à Hesperange, il est également démissionnaire de sa fonction d'administrateur-délégué.

- M. Joseph Hoffmann, demeurant 13 rue NS Pierret à L-2335 Luxembourg est coopté comme administrateur; son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire 2016.

- Le Conseil d'Administration prend acte des changements d'adresse des administrateurs suivants:

* M. Christian Kmiotek, demeurant 20 rue Jean-Pierre Ries à L-6143 Junglinster

* M. Charles Werner, demeurant 4, rue Charles IV à L-1309 Luxembourg

Pour le Conseil d'Administration

Christian KMIOTEK

Administrateur

Référence de publication: 2016064891/22.

(160026406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Valartis Health Care Zwei S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 147.050.

EXTRAIT

Le siège social est transféré de l'adresse actuelle au 23, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Valartis Health Care Zwei S.à r.l.

Référence de publication: 2016064894/12.

(160026601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

TKS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.377.

Extrait des décisions prises par les associés en date du 29 janvier 2016

1. Monsieur Sami HAJJEM a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 29 janvier 2016.
2. Madame Urszula PRZYBYSLAWSKA a démissionné de son mandat de gérante avec effet au 29 Mai 2015.
3. M. Oliver THOMAS a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 29 janvier 2016.
4. M. Romain LEROY, administrateur de sociétés, né à Moyeuve Grande (France), le 23 juin 1981, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
5. M. Nico FIEDLER, administrateur de sociétés, né à Zweibrücken (Allemagne), le 31 mars 1984, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
6. Madame Dorota SCZEPANSKA, administrateur de sociétés, née à Człuchow (Pologne), le 23 mai 1984, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TKS Holding S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016064866/22.

(160026195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Trustconsult Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 46.233.

Extrait des résolutions adoptées en date du 4 février 2016, lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société TRUSTCONSULT GROUP S.A.

- Monsieur Alexandre TASKIRAN a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 23 décembre 2015.

- Monsieur Jean-Bernard ZEIMET, expert-comptable, né à Luxembourg le 5 mars 1953, résidant professionnellement au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été nommé à la fonction d'administrateur de la Société avec effet au 23 décembre 2015 jusqu'au 8 novembre 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRUSTCONSULT GROUP S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2016064873/17.

(160026071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Copal International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 197.177.

In the year two thousand and sixteen, on the nineteenth day of January.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary public residing at Redange/Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of “Copal International S.à r.l.” (here after “the Company”), a “société à responsabilité limitée”, having its registered office at L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie, incorporated by deed enacted on May 22, 2015, R.C.S. Luxembourg number B 197 177 published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated July 23, 2015, Nr 1841 and which bylaws have not yet been amended.

The meeting is opened at 09:30 a.m., with Mrs Catherine DESSOY, “avocat à la cour”, with professional address at L-1471 Luxembourg, 31 rue d'Eich, in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Véronique PETIT, private employee, with professional address at L-1471 Luxembourg, 31 rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to create 5 (five) classes of redeemable shares being Class A Preferred Shares, Class B Preferred Shares, Class C Preferred Shares, Class D Preferred Shares and Class E Preferred Shares, all with a par value of 1.-EUR (one euro);

2. Decision to convert the 12,500 (twelve thousand five hundred) currently existing shares into 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares;

3. Decision to increase the share capital by an amount of 2,498,750.-EUR (two million four hundred ninety-eight thousand seven hundred fifty euros) so as to raise it from its current amount of 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred euros) up to 2,511,250.-EUR (two million five hundred eleven thousand two hundred fifty euros) by the issuance of 2,498,750 (two million four hundred ninety-eight thousand seven hundred fifty) new shares of classes A to E, having a par value of 1.-EUR (one euro) each, by contribution in cash and payment of a share premium of 22,488,750.-EUR (twenty two million four hundred eighty-eight thousand seven hundred fifty euros). Subscription and payment of the new shares and the share premium;

4. Subsequent amendment and restatement of article 8 of the articles of association.

After deliberation, the meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

First resolution:

The shareholders unanimously decide to create 5 (five) classes of redeemable shares being Class A Preferred Shares, Class B Preferred Shares, Class C Preferred Shares, Class D Preferred Shares and Class E Preferred Shares, all with a par value of 1.-EUR (one euro).

Second resolution:

The shareholders unanimously decide to convert the 12,500 (twelve thousand five hundred) currently existing shares into 12,500 (twelve thousand five hundred) Ordinary Shares.

Third resolution:

The shareholders unanimously decide to increase the share capital of the Company by an amount of 2,498,750.-EUR (two million four hundred ninety-eight thousand seven hundred fifty euros) so as to raise it from its current amount of 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred euros) up to 2,511,250.-EUR (two million five hundred eleven thousand two hundred fifty euros) by the issuance of 2,498,750 (two million four hundred ninety-eight thousand seven hundred fifty) new shares of classes A to E, as follows:

- 499,750 (four hundred ninety-nine thousand seven hundred and fifty) redeemable Class A Preferred Shares, having a par value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 499,750 (four hundred ninety-nine thousand seven hundred and fifty) redeemable Class B Preferred Shares, having a par value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 499,750 (four hundred ninety-nine thousand seven hundred and fifty) redeemable Class C Preferred Shares, having a par value of 1.- EUR (one euro), to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 499,750 (four hundred ninety-nine thousand seven hundred and fifty) redeemable Class D Preferred Shares, having a par value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 499,750 (four hundred ninety-nine thousand seven hundred and fifty) redeemable Class E Preferred Shares, having a par value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash

to be issued with a share premium of an aggregate amount of 22,488,750.-EUR (twenty two million four hundred eighty eight thousand seven hundred fifty euros).

The existing shareholders:

1. IK VII N° 1 Limited Partnership
2. IK VII N° 2 Limited Partnership
3. IK VII N° 3 Limited Partnership
4. IK VII N° 4 Limited Partnership

all acting ultimately through IK VII Limited, a company incorporated and existing under the Laws of Jersey, with registered office at Charles Bisson House 3rd Floor, 30-32 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands JE2 3RA (hereafter "IK VII") declare to subscribe 2,498,750 new shares as follows:

Shareholders	Class A Preferred Shares	Class B Preferred Shares	Class C Preferred Shares	Class D Preferred Shares	Class E Preferred Shares	TOTAL
IK VII N° 1 Limited Partnership	151,475	151,475	151,475	151,475	151,475	757,375
IK VII N° 2 Limited Partnership	110,647	110,647	110,647	110,647	110,647	553,235
IK VII N° 3 Limited Partnership	126,228	126,228	126,228	126,228	126,228	631,140
IK VII N° 4 Limited Partnership	111,400	111,400	111,400	111,400	111,400	557,000
TOTAL	499,750	499,750	499,750	499,750	499,750	2,498,750

Intervention - Subscription - Payment

Therefore has intervened IK VII here represented by Mrs. Catherine DESSOY, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, who declared, in its here above capacity, to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

Class A Preferred Shares:

Shareholders	Preferred Shares	Amount of the subscription (EUR)
IK VII N° 1 Limited Partnership	151,475	151,475
IK VII N° 2 Limited Partnership	110,647	110,647
IK VII N° 3 Limited Partnership	126,228	126,228
IK VII N° 4 Limited Partnership	111,400	111,400
TOTAL	499,750	499,750

Class B Preferred Shares:

Shareholders	Preferred Shares	Amount of the subscription (EUR)
IK VII N° 1 Limited Partnership	151,475	151,475
IK VII N° 2 Limited Partnership	110,647	110,647
IK VII N° 3 Limited Partnership	126,228	126,228
IK VII N° 4 Limited Partnership	111,400	111,400
TOTAL	499,750	499,750

Class C Preferred Shares:

Shareholders	Preferred Shares	Amount of the subscription (EUR)
IK VII N° 1 Limited Partnership	151,475	151,475

IK VII N° 2 Limited Partnership	110,647	110,647
IK VII N° 3 Limited Partnership	126,228	126,228
IK VII N° 4 Limited Partnership	111,400	111,400
TOTAL	499,750	499,750

Class D Preferred Shares:

Shareholders	Preferred Shares	Amount of the subscription (EUR)
IK VII N° 1 Limited Partnership	151,475	151,475
IK VII N° 2 Limited Partnership	110,647	110,647
IK VII N° 3 Limited Partnership	126,228	126,228
IK VII N° 4 Limited Partnership	111,400	111,400
TOTAL	499,750	499,750

Class E Preferred Shares:

Shareholders	Preferred Shares	Amount of the subscription (EUR)
IK VII N° 1 Limited Partnership	151,475	151,475
IK VII N° 2 Limited Partnership	110,647	110,647
IK VII N° 3 Limited Partnership	126,228	126,228
IK VII N° 4 Limited Partnership	111,400	111,400
TOTAL	499,750	499,750

All of these shares have been fully paid up with a share premium of an aggregate amount of 22,488,750.-EUR (twenty two million four hundred eighty eight thousand seven hundred fifty euros), as follows:

Shareholders	Share premium
IK VII N° 1 Limited Partnership	6,816,361.04
IK VII N° 2 Limited Partnership	4,979,115.42
IK VII N° 3 Limited Partnership	5,680,265.45
IK VII N° 4 Limited Partnership	5,013,008.09
TOTAL	22,488,750.00

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 2,498,750.-EUR (two million four hundred ninety-eight thousand seven hundred fifty euros) plus a share premium of 22,488,750.-EUR (twenty two million four hundred eighty eight thousand seven hundred fifty euros) as was certified to the undersigned notary.

Fourth resolution:

Subsequently to these resolutions, the meeting decides to amend and to restate article 8 of the articles of association in order to give it the following content:

“ Art. 8.

8.1. The Company's corporate capital is fixed at 2,511,250.-EUR (two million five hundred eleven thousand two hundred fifty euros) represented by:

- 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares (the «Ordinary Shares»)
- 499,750 (four hundred ninety-nine thousand seven hundred fifty) redeemable class A preferred shares (the «Class A Preferred Shares»);
- 499,750 (four hundred ninety-nine thousand seven hundred fifty) redeemable class B preferred shares (the «Class B Preferred Shares»);
- 499,750 (four hundred ninety-nine thousand seven hundred fifty) redeemable class C preferred shares (the «Class C Preferred Shares»);
- 499,750 (four hundred ninety-nine thousand seven hundred fifty) redeemable class D preferred shares (the «Class D Preferred Shares»);
- 499,750 (four hundred ninety-nine thousand seven hundred fifty) redeemable class E preferred shares (the «Class E Preferred Shares»);

representing a total of 2,511,250 (two million five hundred eleven thousand two hundred fifty) shares of a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The Ordinary Shares and the Preferred Shares are hereafter together referred to as a «share» or the «shares».

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

8.2. Repurchase.

8.2.1 - The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares provided that such cancellation relates to the whole of one or more classes of Preferred Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class E Preferred Shares).

8.2.2 - In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more classes of Preferred Shares, the holders of Shares of the repurchased and cancelled class(es) of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the relevant class(es) held by them and cancelled.

8.2.3 - Each class of Preferred Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount.

8.2.4 - In the case of redemption of a Class of Preferred Shares, the holders of such class of Preferred Shares shall receive the Cancellation Value per Share.

8.3. Dividends.

The holders of each Class of Preferred Shares shall be entitled, during the existence of the relevant Class of shares, to receive a fixed annual cumulative preferential dividend, which will only be payable at the redemption and cancellation of the relevant Class of shares or upon liquidation of the Company, as follows:

- Class A Preferred Shares: zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the Class A Preferred Shares held by them;
- Class B Preferred Shares: zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the Class B Preferred Shares held by them;
- Class C Preferred Shares: zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the Class C Preferred Shares held by them;
- Class D Preferred Shares: zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the Class d Preferred Shares held by them;
- Class E Preferred Shares: the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. Class E Preferred Shares) have been cancelled following its redemption or otherwise at the time of distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class D Preferred Shares).

8.4 - Share premium.

Any available share premium shall be distributable to the shareholders proportionately to their holding of Shares.

8.5 - Modification of share capital.

The corporate capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 15 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

8.6 - Transfer, Acquisition and Subscription to Shares.

Any transferee of, new subscriber to, acquirer or otherwise a shareholder of the Company's Shares must at all times acquire, subscribe to or otherwise hold shares in all of the Company's classes of Shares without exception. Therefore, no transferee, new subscriber, acquirer or otherwise shareholder may at any time hold Shares in one or more of the Company's classes of Shares without holding the same proportion of Shares in all other existing classes of the Company's Shares.

Subject to the provisions set forth in article 189 of the Law and the terms of any shareholders' agreement that may be in force among the Company's shareholders from time to time,

(i) Shares may be freely transferred between shareholders;

(ii) Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general shareholders' meeting, provided that, in each case, each shareholder must, following any such transfer, hold the same proportion of shares in each of the classes of Shares held. For the avoidance of doubt, a sale of Shares by a shareholder of one class of Shares triggers a sale of Shares, in the same proportion, of any other class of Shares held.

8.7 - Voting rights - Distributions.

Each Share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Save as provided in the present article 8,

- i. The Ordinary Shares shall be entitled to an exclusive cumulative dividend amounting to zero point zero one percent (0.01%) of the net annual profit of the company (the “Ordinary Dividend”).
- ii. Each of the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares and the Class E Preferred Shares, shall be entitled to share on a pro-rata basis any residual profits remaining in the Company after the payment or provisioning of the Ordinary Dividend.

8.8 - Indivisibility of Shares.

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

8.9 - Definitions.

Available Amount: means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles of Association, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles of Association, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves (including the share premium reserve)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles of Association.

Available Amount per Share: means in respect of a Class of Shares, the Available Amount divided by the number of Preferred Shares in issue in the class to be repurchased and cancelled.

Cancellation Value Per Share: shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares.

Interim Accounts: means the interim accounts of the Company as at the relevant interim Account Date.

Interim Account Date: means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Preferred Shares

Total Cancellation Amount: means the amount determined by the Board of Managers taking and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

8.10. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is further authorised and empowered to issue convertible bonds or not, or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible or not, into shares under the conditions to be set by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, provided however that, in case of convertible bonds or assimilated instruments, these bonds or instruments are not to be issued to the public and that upon conversion, article 189 of the Law will be complied with. The aforementioned instruments may however only be issued to shareholders proportionately to their holding of Shares immediately prior to such issuance.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 10:00 a.m.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le dix-neuf janvier.

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange/Attert, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Copal International S.à r.l.» ci-après «la Société», ayant son siège social à L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie, ci-après «la Société», constituée suivant acte reçu le 22 mai 2015, R.C.S. Luxembourg B numéro 197 177, publié au Mémorial C N° 1841 du 23 juillet 2015 et dont les statuts n'ont pas été modifiés.

La séance est ouverte à 9.30 heures et présidée par Madame Catherine DESSOY, avocat à la cour, ayant son adresse professionnelle à L-1471 Luxembourg, 31 rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique PETIT, employée privée, ayant son adresse professionnelle à L-1471 Luxembourg, 31 rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de la liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les associés représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III. La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Décision de créer 5 (cinq) classes de parts sociales rachetables à savoir les Parts sociales privilégiées de Classe A, les Parts sociales privilégiées de Classe B, les Parts sociales privilégiées de Classe C, les Parts sociales privilégiées de Classe D et les Parts sociales privilégiées de Classe E, toutes ayant une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune;

2. Décision de convertir les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires;

3. Décision d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 2.498.750,-EUR (deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500,-EUR (douze mille cinq cents euros) à 2.511.250,-EUR (deux millions cinq cent onze mille deux cent cinquante euros) par l'émission de 2.498.750 (deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante) nouvelles parts sociales de classes A à E, d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune, par apport en numéraire et paiement d'une prime d'émission de 22.488.750,- EUR (vingt-deux millions quatre cent quatre-vingt-huit mille sept cent cinquante euros). - Souscription et paiement des nouvelles parts sociales et de la prime d'émission;

4. Modification subséquente et refonte complète de l'article 8 des statuts.

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les associés décident à l'unanimité de créer 5 (cinq) classes de parts sociales rachetables à savoir les Parts sociales privilégiées de Classe A, les Parts sociales privilégiées de Classe B, les Parts sociales privilégiées de Classe C, les Parts sociales privilégiées de Classe D et les Parts sociales privilégiées de Classe E, toutes ayant une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune.

Deuxième résolution:

Les associés décident à l'unanimité de convertir les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes en 12.500 (douze mille cinq cents) Parts sociales ordinaires.

Troisième résolution:

Les associés décident à l'unanimité d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 2.498.750,-EUR (deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500,-EUR (douze mille cinq cents euros) à 2.511.250,-EUR (deux millions cinq cent onze mille deux cent cinquante euros) par l'émission de 2.498.750 (deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante) nouvelles parts sociales de classes A à E comme suit:

- 499.750 (quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinquante) Parts sociales privilégiées de Classe A, d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune, par apport en numéraire;

- 499.750 (quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinquante) Parts sociales privilégiées de Classe B, d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune, par apport en numéraire;

- 499.750 (quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinquante) Parts sociales privilégiées de Classe C, d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune, par apport en numéraire;

- 499.750 (quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinquante) Parts sociales privilégiées de Classe D, d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune, par apport en numéraire;

- 499.750 (quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinquante) Parts sociales privilégiées de Classe E, d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune, par apport en numéraire

à émettre avec une prime d'émission d'un montant global de 22.488.750,- EUR (vingt-deux millions quatre cent quatre-vingt-huit mille sept cent cinquante euros).

Les associés existants:

1. IK VII N° 1 Limited Partnership
2. IK VII N° 2 Limited Partnership
3. IK VII N° 3 Limited Partnership
4. IK VII N° 4 Limited Partnership

agissant tous in fine par IK VII Ltd, une société constituée sous le droit de Jersey, ayant son siège social à Charles Bisson House, 3rd Floor, 30-32 New Street, St. Helier, Jersey Channel Islands JE2 3RA (ci-après «IK VII»), déclarent souscrire 2.498.750 (deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante) nouvelles parts sociales comme suit:

Associés	Parts sociales privilégiées de Classe A	Parts sociales privilégiées de Classe B	Parts sociales privilégiées de Classe C	Parts sociales privilégiées de Classe D	Parts sociales privilégiées de Classe E	TOTAL
IK VII N° 1 Limited Partnership	151.475	151.475	151.475	151.475	151.475	757.375
IK VII N° 2 Limited Partnership	110.647	110.647	110.647	110.647	110.647	553.235
IK VII N° 3 Limited Partnership	126.228	126.228	126.228	126.228	126.228	631.140
IK VII N° 4 Limited Partnership	111.400	111.400	111.400	111.400	111.400	557.000
TOTAL	499.750	499.750	499.750	499.750	499.750	2.498.750

Intervention - Souscription - Paiement

IK VII, ici représentée par Catherine DESSOY, prénommée, en vertu d'une procuration sous-seing privé, a déclaré souscrire, ès qualités, les nouvelles parts sociales émises, qui sont libérées intégralement en numéraire et payées comme suit:

Parts sociales privilégiées de Classe A:

Associés	Parts sociales privilégiées	Montant de la souscription (EUR)
IK VII N° 1 Limited Partnership	151.475	151.475
IK VII N° 2 Limited Partnership	110.647	110.647
IK VII N° 3 Limited Partnership	126.228	126.228
IK VII N° 4 Limited Partnership	111.400	111.400
TOTAL	499.750	499.750

Parts sociales privilégiées de Classe B:

Associés	Parts sociales privilégiées	Montant de la souscription (EUR)
IK VII N° 1 Limited Partnership	151.475	151.475
IK VII N° 2 Limited Partnership	110.647	110.647
IK VII N° 3 Limited Partnership	126.228	126.228
IK VII N° 4 Limited Partnership	111.400	111.400
TOTAL	499.750	499.750

Parts sociales privilégiées de Classe C:

Associés	Parts sociales privilégiées	Montant de la souscription (EUR)
IK VII N° 1 Limited Partnership	151.475	151.475
IK VII N° 2 Limited Partnership	110.647	110.647
IK VII N° 3 Limited Partnership	126.228	126.228
IK VII N° 4 Limited Partnership	111.400	111.400
TOTAL	499.750	499.750

Parts sociales privilégiées de Classe D:

Associés	Parts sociales privilégiées	Montant de la souscription (EUR)
IK VII N° 1 Limited Partnership	151.475	151.475
IK VII N° 2 Limited Partnership	110.647	110.647
IK VII N° 3 Limited Partnership	126.228	126.228
IK VII N° 4 Limited Partnership	111.400	111.400
TOTAL	499.750	499.750

Parts sociales privilégiées de Classe E:

Associés	Parts sociales privilégiées	Montant de la souscription (EUR)
IK VII N° 1 Limited Partnership	151.475	151.475
IK VII N° 2 Limited Partnership	110.647	110.647
IK VII N° 3 Limited Partnership	126.228	126.228
IK VII N° 4 Limited Partnership	111.400	111.400
TOTAL	499.750	499.750

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées avec une prime d'émission d'un montant global de 22.488.750,- EUR (vingt-deux millions quatre cent quatre-vingt-huit mille sept cent cinquante euros) comme suit:

Associés	Prime d'émission
IK VII N° 1 Limited Partnership	6.816.361,04
IK VII N° 2 Limited Partnership	4.979.115,42
IK VII N° 3 Limited Partnership	5.680.265,45
IK VII N° 4 Limited Partnership	5.013.008,09
TOTAL	22.488.750,00

de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 2.498.750,-EUR (deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante euros) plus 22.488.750,- EUR (vingt-deux millions quatre cent quatre-vingt-huit mille sept cent cinquante euros) à titre de prime d'émission, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts et de procéder à une refonte complète de ce dernier afin de lui donner la teneur suivante:

« Art. 8.

8.1.- Le capital social de la Société est fixé à 2.511.250,-EUR (deux millions cinq cent onze mille deux cent cinquante euros) représenté par:

- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»);
- 499.750 (quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinquante) parts sociales privilégiées de Classe A (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe A»);
- 499.750 (quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinquante) parts sociales privilégiées de Classe B (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe B»);
- 499.750 (quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinquante) parts sociales privilégiées de Classe C (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe C»);
- 499.750 (quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinquante) sociales privilégiées de Classe D (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe D»);
- 499.750 (quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinquante) parts sociales privilégiées de Classe E (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe E»), représentant un total de 2.511.250 (deux millions cinq cent onze mille deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Privilégiées sont désignées ci-après une «part sociale» ou les «parts sociales».

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la Loi. Dans ce contexte, les Articles 200-1 et 200-2, entre autres,

s'appliqueront, chaque décision de l'Associé Unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui devant être établis par écrit.

8.2 - Rachat.

8.2.1 - Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales, à condition qu'une telle annulation ait trait à l'intégralité d'une ou plusieurs classes de Parts Sociales Privilégiées par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette(ces) Classe(s). En cas de rachats et d'annulations de classes de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant par les Parts Sociales Privilégiées de Classe E).

8.2.2 - Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales Privilégiées, les détenteurs de Parts Sociales faisant partie des Classes de Parts Sociales rachetées et annulées percevront de la part de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chacune des Parts Sociales des Classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

8.2.3 - Chaque classe de Parts Sociales Privilégiées donne droit à ses détenteurs, au prorata des Parts Sociales qu'ils détiennent dans cette classe, dans le cas d'un rachat de cette classe, au Montant Disponible.

8.2.4 - Dans le cas du rachat d'une classe de Parts Sociales Privilégiées, les détenteurs de cette classe de Parts Sociales Privilégiées percevront le Montant d'Annulation par Part Sociale.

8.3.- Dividendes.

Les détenteurs de chaque Classe de Parts Sociales Privilégiées auront le droit, pendant l'existence de la Classe concernée de parts sociales, de percevoir un dividende préférentiel cumulatif annuel fixe, qui sera uniquement payable lors du rachat et de l'annulation de la Classe concernée de parts sociales ou au moment de la liquidation de la Société, comme suit:

Parts privilégiées de Classe A: zéro virgule dix pourcent (0,10 %) de la valeur nominale des Parts Sociales Privilégiées de Classe A qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe B: zéro virgule quinze pourcent (0,15 %) de la valeur nominale des Parts Sociales Privilégiées de Classe B qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe C: zéro virgule vingt pourcent (0,20 %) de la valeur nominale des Parts Sociales Privilégiées de Classe C qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe D: zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25 %) de la valeur nominale des Parts Sociales Privilégiées de Classe D qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe E: le solde de toute distribution de dividende.

Si toute la dernière Classe de Parts Sociales Privilégiées restante (par ordre alphabétique, par exemple, Parts Sociales Privilégiées de Classe E) a été annulée suite à un rachat ou autrement au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes sera alors alloué à l'avant-dernière Classe de Parts Sociales Privilégiées restante dans l'ordre alphabétique inverse (par exemple, Parts Sociales Privilégiées de Classe D)

8.4 - Prime d'émission.

Toute prime d'émission disponible est distribuable aux associés en proportion de leur détention de Parts Sociales.

8.5 - Modification du capital social.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 15 des Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

8.6 - Cession, Acquisition, et Souscription des Parts Sociales.

Tout cessionnaire, nouveau souscripteur, acquéreur ou associé doit, à tout moment, acquérir, souscrire ou d'une quelconque manière détenir des Parts Sociales dans toutes les classes de Parts Sociales sans exception. Par conséquent, aucun cessionnaire, nouveau souscripteur, acquéreur ou associé de Parts Sociales ne peut détenir des Parts Sociales dans une ou plusieurs classes de Parts Sociales sans détenir la même proportion de Parts Sociales dans toutes les classes de Parts Sociales existantes.

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 189 de la Loi ou des stipulations d'une convention qui pourrait être en vigueur entre les associés de la Société,

(i) les Parts Sociales sont librement transmissibles entre associés;

(ii) les Part Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social sous la condition que chaque cédant doit, à la suite d'une telle cession, détenir la même proportion de Parts Sociales dans chaque classe de Parts Sociales détenue. Il est précisé qu'une vente de Parts Sociales, par un associé d'une certaine classe de Parts Sociales, déclenchera la vente de Parts Sociales, dans la même proportion, dans toutes les autres classes de Parts Sociales détenues.

8.7.- Droits de vote - Distributions.

Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique au moment de l'adoption des résolutions.

Sauf ce qui est prévu au présent article 8,

i. les Parts Sociales Ordinaires ont droit à un dividende cumulatif exclusif s'élevant à zéro point zéro un pour cent (0.01%) du profit annuel net de la Société (le «Dividende Ordinaire»);

ii. Chacune des Parts Sociales Privilégiées de Classe A, des Parts Sociales Privilégiées de Classe B, des Parts Sociales Privilégiées de Classe C, des Parts Sociales Privilégiées de Classe D, des Parts Sociales Privilégiées de Classe E ont le droit de se partager, sur une base proratisée, tout profit résiduel restant dans la Société, après le paiement ou la mise en provision du Dividende Ordinaire.

8.8 - Indivisibilité des Parts Sociales.

Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente à l'égard de la Société.

8.9 - Définitions.

Montant Disponible: signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés le cas échéant), dans la mesure où les associés auraient eu droit à une distribution de dividendes conformément aux statuts, augmentés de (i) toutes réserves librement distribuables (y inclus les réserves pour prime d'émission), et (ii) le cas échéant, le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légales relatives à la Classe de Parts Sociales devant être rachetée/annulée mais moins (i) toutes pertes (y incluses les pertes reportées le cas échéant) et (ii) toutes sommes devant être placées en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts, à chaque fois déterminées sur base des Comptes Intérimaires (sans double prise en compte), de sorte que:.

Le Montant Disponible devra par conséquent être calculé en tenant compte de la formule suivante:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + R)$$

Dans laquelle:

AA = Montant Disponible

NP = Bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés le cas échéant)

P = toutes réserves distribuables (y inclus les réserves de prime d'émission)

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réserve légales relative à la Classe de Parts Sociales à annuler

L = Pertes (y compris les pertes reportées le cas échéant)

LR = Toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts

Montant Disponible par Part Sociale: signifie, par rapport à une Classe de Parts, le Montant Disponible divisée par le nombre de Parts Sociales Privilégiées émises dans la Classe devant être rachetée et annulée.

Montant d'Annulation par Part Sociale: sera calculé en divisant le Montant d'Annulation Total, pour la Classe de Parts Sociales à racheter et à annuler, par le nombre total de Parts Sociales émises dans cette classe de Parts Sociales.

Comptes Intérimaires: signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée

Date des Comptes Intérimaires: signifie la date ne précédant pas de plus de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées concernée.

Le montant d'Annulation Total: signifie le montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée générale sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant d'Annulation Total sera inférieur ou égal à l'entière du Montant Disponible au moment de l'annulation de la Classe concernée de Parts Sociales, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'Assemblée générale statuant de la manière prévue pour une modification des Statuts, sous réserve toutefois que le Montant d'Annulation Total ne sera jamais plus élevé que le Montant Disponible.

8.10.- Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance seront de plus autorisés et habilités à émettre des obligations convertibles ou non, ou des instruments assimilés ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre tous instruments financiers convertibles ou non, en Parts Sociales à des conditions établies par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, pour autant cependant que ces obligations ou instruments ne soient pas émis au public et que, dans le cas d'obligations convertibles ou instruments assimilés, au moment de la conversion, l'article 189 de la Loi soit respecté. Lesdits instruments ne pourront cependant être émis aux associés qu'en proportion de leur détention de Parts Sociales juste avant une telle émission.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.00 heures.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, V. PETIT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 20 janvier 2016. Relation: DAC/2016/986. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 26 janvier 2016.

Référence de publication: 2016056551/550.

(160016825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Dakar Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 185.174,92.

Siège social: L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 200.837.

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of December,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Dakar Cayco L.P., an exempted limited partnership, incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under number 83594, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, here represented by Mrs Alexandra Margouët, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder"), representing the entire share capital of Dakar Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 200.837 (hereinafter the "Company") incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 9 October 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder appears in front of the notary, in relation to an extraordinary general meeting of the Sole Shareholder of the Company, held before undersigned notary on 4th December 2015, not yet registered, not yet deposit with the Trade and Company Register and not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Such appearing party has requested the undersigned notary to enact that in the deed dated 4th December 2015 the agenda, to be deliberated and voted on, should have been read as follows:

1. Decrease of the nominal value of the shares of the Company from currently one euro (EUR 1) per share to one euro cent (EUR 0.01) per share and consequent split of the existing sixty thousand (60,000) shares resulting in a share capital of sixty thousand euro (EUR 60,000) into six million (6,000,000) shares.

2. Increase of the share capital of the Company from its current amount of sixty thousand euro (EUR 60,000) represented by six million (6,000,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, up to one hundred eighty-five thousand one hundred seventy-four euro and ninety-two cents (EUR 185,174.92) through the issue of twelve million five hundred seventeen thousand four hundred ninety-two (12,517,492) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

3. Decision to create ten (10) classes of shares of the Company to be designated as (i) "Class A Shares", (ii) the "Class B Shares", (iii) the "Class C Shares", (iv) the "Class D Shares", (v) the "Class E Shares", (vi) the "Class F Shares", (vii) the "Class G Shares", (viii) the "Class H Shares", (ix) the "Class I Shares", and (x) the "Class J Shares" with the rights and obligations as set out in the Company's articles of association (the "Articles") and adoption of their rights as further specified herein;

4. Conversion of the eighteen million five hundred seventeen thousand four hundred ninety-two (18,517,492) shares of the Company with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, into (i) one million eight hundred fifty-one thousand seven hundred fifty (1,851,750) Class A Shares, (ii) one million eight hundred fifty-one thousand seven hundred fifty (1,851,750) Class B Shares, (iii) one million eight hundred fifty-one thousand seven hundred forty-nine (1,851,749) Class C Shares, (iv) one million eight hundred fifty-one thousand seven hundred forty-nine (1,851,749) Class D Shares, (v) one million eight hundred fifty-one thousand seven hundred forty-nine (1,851,749) Class E Shares, (vi) one million eight hundred fifty-one thousand seven hundred forty-nine (1,851,749) Class F Shares, (vii) one million eight hundred fifty-one thousand seven hundred forty-nine (1,851,749) Class G Shares, (viii) one million eight hundred fifty-one thousand seven hundred forty-nine (1,851,749) Class H Shares, (ix) one million eight hundred fifty-one thousand seven hundred forty-nine (1,851,749) Class I Shares, and (x) one million eight hundred fifty-one thousand seven hundred forty-nine (1,851,749) Class J Shares, having each a nominal value of one euro cent (EUR 0.01);

5. Subsequent full restatement of the Articles in order to reflect in particular items 1 to 4 above;

6. Miscellaneous.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company and acting in place of the extraordinary meeting of the Sole Shareholder, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to decrease the nominal value of the shares of the Company from currently one euro (EUR 1) per share to one euro cent (EUR 0.01) per share.

As a consequence, the Sole Shareholder decides to split of the existing sixty thousand (60,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, resulting in a share capital of sixty thousand euro (EUR 60,000) into six million (6,000,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one hundred twenty-five thousand one hundred seventy-four euro and ninety-two cents (EUR 125,174.92) from its current amount of sixty thousand euro (EUR 60,000) represented by six million (6,000,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, up to one hundred eighty-five thousand one hundred seventy-four euro and ninety-two cents (EUR 185,174.92) through the issue of twelve million five hundred seventeen thousand four hundred and ninety-two (12,517,492) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

Subscription and Payment

The twelve million five hundred seventeen thousand four hundred and ninety-two (12,517,492) new shares issued have been fully subscribed by the Sole Shareholder, here represented as aforementioned.

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash consisting of twelve million five hundred seventeen thousand four hundred and ninety-two euro (EUR 12,517,492) so that the amount of twelve million five hundred seventeen thousand four hundred and ninety-two euro (EUR 12,517,492) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve million five hundred seventeen thousand four hundred and ninety-two euro (EUR 12,517,492) consists of one hundred twenty-five thousand one hundred seventy-four euro and ninety-two cents (EUR 125,174.92) allocated to the share capital and twelve million three hundred ninety-two thousand three hundred seventeen euro and eight cents (EUR 12,392,317.08) allocated to the share premium account of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to create ten (10) classes of shares of the Company to be designated as (i) "Class A Shares", (ii) "Class B Shares", (iii) "Class C Shares", (iv) "Class D Shares", (v) "Class E Shares", (vi) "Class F Shares", (vii) "Class G Shares", (viii) "Class H Shares", (ix) "Class I Shares", and (x) "Class J Shares" with the rights and obligations as set out in the Articles.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to proceed with the conversion of the existing eighteen million five hundred seventeen thousand four hundred ninety-two (18,517,492) shares of the Company with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, into (i) one million eight hundred fifty-one thousand seven hundred fifty (1,851,750) Class A Shares, (ii) one million eight hundred fifty-one thousand seven hundred fifty (1,851,750) Class B Shares, (iii) one million eight hundred fifty-one thousand seven hundred forty-nine (1,851,749) Class C Shares, (iv) one million eight hundred fifty-one thousand seven hundred forty-nine (1,851,749) Class D Shares, (v) one million eight hundred fifty-one thousand seven hundred forty-nine (1,851,749) Class E Shares, (vi) one million eight hundred fifty-one thousand seven hundred forty-nine (1,851,749) Class F Shares, (vii) one million eight hundred fifty-one thousand seven hundred forty-nine (1,851,749) Class G Shares, (viii) one million eight hundred fifty-one thousand seven hundred forty-nine (1,851,749) Class H Shares, (ix) one million eight hundred fifty-one thousand seven hundred forty-nine (1,851,749) Class I Shares, and (x) one million eight hundred fifty-one thousand seven hundred forty-nine (1,851,749) Class J Shares, having each a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), all held by the Sole Shareholder.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder decides to fully restate the Articles of the Company which shall henceforth read as follows:

"A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Dakar Topco S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at one hundred eighty-five thousand one hundred seventy-four euro and ninety-two cents (EUR 185,174.92), represented by (i) one million eight hundred fifty-one thousand seven hundred fifty (1,851,750) class A shares (the "Class A Shares"), (ii) one million eight hundred fifty-one thousand seven hundred fifty (1,851,750) class B shares (the "Class B Shares"), (iii) one million eight hundred fifty-one thousand seven hundred forty-nine (1,851,749) class C shares (the "Class C Shares"), (iv) one million eight hundred fifty-one thousand seven hundred forty-nine (1,851,749) class D shares (the "Class D Shares"), (v) one million eight hundred fifty-one thousand seven hundred forty-nine (1,851,749) class E shares (the "Class E Shares"), (vi) one million eight hundred fifty-one thousand seven hundred forty-nine (1,851,749) class F shares (the "Class F Shares"), (vii) one million eight hundred fifty-one thousand seven hundred forty-nine (1,851,749) class G shares (the "Class G Shares"), (viii) one million eight hundred fifty-one thousand seven hundred forty-nine (1,851,749) class H shares (the "Class H Shares"), (ix) one million eight hundred fifty-one thousand seven hundred forty-nine (1,851,749) class I shares (the "Class I Shares"), and (x) one million eight hundred fifty-one thousand seven hundred forty-nine (1,851,749) class J shares (the "Class J Shares"), and together with the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares the "Shares" and each a "Class"), with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

6.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of a Class, in whole but not in part, consisting in the repurchase and cancellation of all Shares in issue of such Class as may be determined from time to time by the board of managers.

6.6 The Shares shall be repurchased in reverse alphabetical order of the Classes, starting with the Class J Shares.

6.7 Subsequent Classes shall only become available for repurchase once all the Shares of the preceding Class have been repurchased in full. Each Class becoming available for repurchase according to the rule specified in this article 6 shall be referred to as the "Relevant Class of Shares".

6.8 The Relevant Class of Shares shall be repurchased and cancelled for an aggregate price equal to the fair market value of such Class as determined in article 6.11 below (the "Total Cancellation Amount").

6.9 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class (in the order provided for in article 6.6), such Class gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class to the Available Amount (as defined below) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class shall receive from

the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the Relevant Class of Shares held by them and cancelled.

6.10 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined below) by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.11 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not more than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class. The Total Cancellation Amount for each Class shall be the Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled) of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled). The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share or assimilated premium either in part or in totality.

6.12 The Available Amount shall be the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the holders of Shares of the relevant Class would have been entitled to distributions according to articles 22 and/or 23 of these articles of association, (i) increased by any freely distributable reserves including, as the case may be, the amount of the share premium or assimilated premium and legal reserve reduction relating to the relevant Class to be cancelled, and (ii) reduced by (a) any losses (including carried forward losses), (b) any sums to be placed into non-distributable reserves, each time as set out in the relevant interim accounts and (c) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P) - (L + LR + LD)$. Whereby: AA= Available Amount; NP= net profits (including carried forward profits); P= any freely distributable reserves including, as the case may be, the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the Class to be cancelled; L= losses (including carried forward losses); LR = any sums to be placed into non-distributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association; LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

6.13 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager. In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by the joint signature of any two (2) managers or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 A statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The statutory auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 In the event of a distribution, amounts distributed shall be allocated as follows:

(i) Class A Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point nine per cent (1.9%) per year of the nominal value of the Class A Shares issued by the Company;

- (ii) Class B Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point eight per cent (1.8%) per year of the nominal value of the Class B Shares issued by the Company;
 - (iii) Class C Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point seven per cent (1.7%) per year of the nominal value of the Class C Shares issued by the Company;
 - (iv) Class D Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point six per cent (1.6%) per year of the nominal value of the Class D Shares issued by the Company;
 - (v) Class E Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point five per cent (1.5%) per year of the nominal value of the Class E Shares issued by the Company;
 - (vi) Class F Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point four per cent (1.4%) per year of the nominal value of the Class F Shares issued by the Company;
 - (vii) Class G Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point three per cent (1.3%) per year of the nominal value of the Class G Shares issued by the Company;
 - (viii) Class H Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point two per cent (1.2%) per year of the nominal value of the Class H Shares issued by the Company;
 - (ix) Class I Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point one per cent (1.1%) per year of the nominal value of the Class I Shares issued by the Company;
 - (x) Class J Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one per cent (1%) per year of the nominal value of the Class J Shares issued by the Company;
- all as long as they are in existence, and
- (xi) the remainder shall be distributed to the Relevant Class of Shares.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution and in accordance with the provisions of article 22 of these articles of association. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association in accordance with the provisions of article 22.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with the provisions of article 22 of these articles of association.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

“Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at EUR 2,000.-

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le sept décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Dakar Cayco L.P., une exempted limited partnership constituée et existant selon les lois des Iles Caïmans, immatriculée au Registre des Exempted Limited Partnerships des Iles Caïmans, sous le numéro 83594, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, Uglan House, Grand Cayman KY1-1104, Iles Caïmans,

dûment représenté par Madame Alexandra Margouët, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique»), représentant la totalité du capital social de Dakar Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200.837 (ci-après la «Société»), constituée selon acte reçu par le notaire soussigné, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 9 octobre 2015, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique se présente devant le notaire dans le cadre de l'assemblée générale extraordinaire de l'Associé Unique, tenue devant le notaire instrumentant le 4 décembre 2015, non enregistré, non déposée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et non publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique a demandé au notaire instrumentant de constater que dans l'acte du 4 décembre 2015 l'ordre du jour, sur lequel l'Associé Unique devait délibérer et voter, aurait dû se lire comme suit:

1. Réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société de leur valeur actuelle d'un euro (EUR 1) par part sociale à un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale et en conséquence, division des soixante mille (60.000) parts sociales existantes résultant à un capital social de soixante mille euros (EUR 60.000) en six millions (6.000.000) de parts sociales.

2. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de soixante mille euros (EUR 60.000) représenté par six millions (6.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une centime d'euro (EUR 0,01) chacune, jusqu'à celui de cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante-quatorze euros et quatre-vingt-douze centimes (EUR 185.174,92), par l'émission de douze millions cinq cent dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-douze (12.517.492) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

3. Décision de créer (10) catégories de parts sociales de la Société désignées comme étant (i) les «Parts Sociales de Catégorie A», (ii) les «Parts Sociales de Catégorie B», (iii) les «Parts Sociales de Catégorie C», (iv) les «Parts Sociales de Catégorie D», (v) les «Parts Sociales de Catégorie E», (vi) les «Parts Sociales de Catégorie F», (vii) les «Parts Sociales de Catégorie G», (viii) les «Parts Sociales de Catégorie H», (ix) les «Parts Sociales de Catégorie I», et (x) les «Parts Sociales de Catégorie J», disposant des droits et obligations énoncés dans les statuts de la Société (les «Statuts») et adoption de leurs droits tels que décrits dans le présent acte;

4. Conversion des dix-huit millions cinq cent dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-douze (18.517.492) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, en (i) un million huit cent cinquante et un mille sept cent cinquante (1.851.750) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) un million huit cent cinquante et un mille sept cent cinquante (1.851.750) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) un million huit cent cinquante et un mille sept cent quarante-neuf (1.851.749) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) un million huit cent cinquante et un mille sept cent quarante-neuf (1.851.749) Parts Sociales de Catégorie D, (v) un million huit cent cinquante et un mille sept cent quarante-neuf (1.851.749) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) un million huit cent cinquante et un mille sept cent quarante-neuf (1.851.749) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) un million huit cent cinquante et un mille sept cent quarante-neuf (1.851.749) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) un million huit cent cinquante et un mille sept cent quarante-neuf (1.851.749) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) un million huit cent cinquante et un mille sept cent quarante-neuf (1.851.749) Parts Sociales de Catégorie I et (x) un million huit cent cinquante et un mille sept cent quarante-neuf (1.851.749) Parts Sociales de Catégorie J, ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01);

5. Refonte intégrale des Statuts afin de refléter les éléments prévus aux points 1 à 4 ci-dessus;

6. Divers

La partie comparante, représentant la totalité du capital social de la Société et agissant à la place de l'assemblée extraordinaire de l'Associé Unique, requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Associé Unique décide de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société de leur valeur actuelle d'un euro (EUR 1) par part sociale à un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale.

En conséquence, l'Associé Unique décide de diviser les soixante mille (60.000) parts sociales existantes d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, résultant en un capital social de soixante mille euros (EUR 60.000), en six millions (6.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Deuxième Résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent vingt-cinq mille cent soixante-quatorze euros et quatre-vingt-douze centimes (EUR 125.174,92) de son montant actuel de soixante mille euros (EUR 60.000) représenté par six millions (6.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01)

chacune jusqu'à celui de cent vingt-cinq mille cent soixante-quatorze euros et quatre-vingt-douze centimes (EUR 185.174,92), par l'émission de douze millions cinq cent dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-douze (12.517.492) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Souscription et Paiement

Les douze millions cinq cent dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-douze (12.517.492) nouvelles parts sociales émises ont été entièrement souscrites par l'Associé Unique, ici représenté comme il est dit.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en numéraire consistant en douze millions cinq cent dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-douze euro (EUR 12.517.492), de sorte que le montant de douze millions cinq cent dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-douze euro (EUR 12.517.492) est dès à présent disponible pour la Société, tel qu'il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total d'un montant de douze millions cinq cent dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-douze euros (EUR 12.517.492) consiste en un montant de cent vingt-cinq mille cent soixante-quatorze euros et quatre-vingt-douze centimes (EUR 125.174,92) pour le capital social et en un montant de douze millions trois cent quatre-vingt-douze mille trois cent dix-sept euros et huit centimes (EUR 12.392.317,08) pour la prime d'émission de la Société.

Troisième Résolution

L'Associé Unique décide de créer dix (10) catégories de parts sociales de la Société désignées comme (i) "Parts Sociales de Catégorie A", (ii) "Parts Sociales de Catégorie B", (iii) "Parts Sociales de Catégorie C", (iv) "Parts Sociales de Catégorie D", (v) "Parts Sociales de Catégorie E", (vi) "Parts Sociales de Catégorie F", (vii) "Parts Sociales de Catégorie G", (viii) "Parts Sociales de Catégorie H", (ix) "Parts Sociales de Catégorie I", et (x) "Parts Sociales de Catégorie J", disposant des droits et obligations énoncés dans les Statuts.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de convertir les dix-huit millions cinq cent dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-douze (18.517.492) parts sociales existantes de la Société ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, en (i) un million huit cent cinquante et un mille sept cent cinquante (1.851.750) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) un million huit cent cinquante et un mille sept cent cinquante (1.851.750) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) un million huit cent cinquante et un mille sept cent quarante-neuf (1.851.749) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) un million huit cent cinquante et un mille sept cent quarante-neuf (1.851.749) Parts Sociales de Catégorie D, (v) un million huit cent cinquante et un mille sept cent quarante-neuf (1.851.749) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) un million huit cent cinquante et un mille sept cent quarante-neuf (1.851.749) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) un million huit cent cinquante et un mille sept cent quarante-neuf (1.851.749) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) un million huit cent cinquante et un mille sept cent quarante-neuf (1.851.749) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) un million huit cent cinquante et un mille sept cent quarante-neuf (1.851.749) Parts Sociales de Catégorie I et (x) un million huit cent cinquante et un mille sept cent quarante-neuf (1.851.749) Parts Sociales de Catégorie J, ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), toutes détenues par l'Associé Unique.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de refondre les Statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

«A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Dakar Topco S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales**Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante-quatorze euros et quatre-vingt-douze centimes (EUR 185.174,92), représenté par (i) un million huit cent cinquante et un mille sept cent cinquante (1.851.750) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) un million huit cent cinquante et un mille sept cent cinquante (1.851.750) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), (iii) un million huit cent cinquante et un mille sept cent quarante-neuf (1.851.749) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), (iv) un million huit cent cinquante et un mille sept cent quarante-neuf (1.851.749) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), (v) un million huit cent cinquante et un mille sept cent quarante-neuf (1.851.749) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), (vi) un million huit cent cinquante et un mille sept cent quarante-neuf (1.851.749) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), (vii) un million huit cent cinquante et un mille sept cent quarante-neuf (1.851.749) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), (viii) un million huit cent cinquante et un mille sept cent quarante-neuf (1.851.749) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), (ix) un million huit cent cinquante et un mille sept cent quarante-neuf (1.851.749) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), et (x) un million huit cent cinquante et un mille sept cent quarante-neuf (1.851.749) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation d'une Catégorie, en totalité mais non en partie, consistant en un rachat et en l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de la Catégorie concernée, tel que déterminé par le conseil de gérance au fil de temps.

6.6 Les Parts Sociales devront être rachetées et annulées dans l'ordre alphabétique inverse, en commençant par les Parts Sociales de Catégorie J.

6.7 Les Catégories suivantes ne pourront être rachetées qu'une fois que toutes les Parts Sociales de la Catégorie précédente auront été intégralement rachetées. Chaque Catégorie pouvant être rachetée selon les règles prévues au présent article 6, sera ci-après désignée comme suit «Catégorie de Parts Sociales Concernée».

6.8 La Catégorie de Parts Sociales Concernée devra être rachetée et annulée pour un prix total correspondant à la valeur de marché d'une telle Catégorie, telle que définie à l'article 6.11 ci-dessous (le «Montant Total de l'Annulation»).

6.9 Dans le cas où le capital social serait réduit par le rachat et l'annulation d'une Catégorie (dans l'ordre prévu à l'article 6.6), cette Catégorie donnera droit à ces détenteurs, au prorata de leur participation dans cette Catégorie, au Montant Disponible (tel que défini ci-dessous) et les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales Concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée.

6.10 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation (tel que défini ci-dessous) par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

6.11 Le Montant Total de l'Annulation doit être un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base de comptes intermédiaires de la Société arrêtés à une date qui ne peut précéder de plus de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la Catégorie concernée. Le Montant Total de l'Annulation pour chaque Catégorie correspondra au Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler) de la Catégorie concernée au moment de l'annulation de ladite Catégorie à moins que le conseil de gérance n'en décide autrement étant entendu toutefois que le Montant Total de l'Annulation ne doit jamais être plus élevé que le Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler). Le conseil de gérance peut décider, lors de la détermination du Montant Total de l'Annulation, d'inclure ou d'exclure les primes d'émission ou primes assimilées librement distribuables en partie ou en totalité.

6.12 Le Montant Disponible correspond au montant total du bénéfice net de la Société (y compris le bénéfice reporté), dans la mesure où les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie concernée auraient eu droit aux distributions conformément aux articles 21 et/ou 22 des présents statuts (i) augmenté de toute réserve librement distribuable, y compris, le cas échéant, le montant des primes d'émission ou primes assimilées et de la réduction de la réserve légale relatives à la Catégorie concernée à annuler, et (ii) diminué de (a) toute perte (y compris les pertes reportées), (b) toute somme à porter en réserves non-distribuables, chaque fois tel qu'indiqué dans les comptes intermédiaires concernés et (c) tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ils ne sont déjà pas venus réduire le BN (pour éviter toute ambiguïté, sans double comptage), de sorte que: $MD = (BN + B) - (P + RL + DL)$. Où: MD = Montant Disponible; BN = bénéfice net (y compris le bénéfice reporté); B = toute réserve librement distribuable, y compris, le cas échéant, le montant de la réduction de la prime d'émission et de la réduction de réserve légale relatives à la Catégorie à annuler; P = toute perte (y compris les pertes reportées); RL = toute somme à porter en réserve(s) non-distribuable(s) conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts; DL = tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ils ne sont pas déjà venus réduire le BN.

6.13 Une fois que les Parts Sociales de la Catégorie concernée auront été rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations

aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même ordre du jour et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant. Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du

mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) gérants ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 En cas de distribution, les montants distribués seront répartis comme suit:

- (i) les Parts Sociales de Catégorie A donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule neuf pour cent (1,9%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A émises par la Société;
 - (ii) les Parts Sociales de Catégorie B donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule huit pour cent (1,8%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B émises par la Société;
 - (iii) les Parts Sociales de Catégorie C donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule sept pour cent (1,7%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C émises par la Société;
 - (iv) les Parts Sociales de Catégorie D donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule six pour cent (1,6%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D émises par la Société;
 - (v) les Parts Sociales de Catégorie E donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule cinq pour cent (1,5%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E émises par la Société;
 - (vi) les Parts Sociales de Catégorie F donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule quatre pour cent (1,4%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F émises par la Société;
 - (vii) les Parts Sociales de Catégorie G donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule trois pour cent (1,3%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G émises par la Société;
 - (viii) les Parts Sociales de Catégorie H donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule deux pour cent (1,2%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H émises par la Société;
 - (ix) les Parts Sociales de Catégorie I donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule un pour cent (1,1%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I émises par la Société;
 - (x) les Parts Sociales de Catégorie J donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un pour cent (1%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie J émises par la Société;
- chacune d'entre elles et pour autant qu'elles n'aient pas été rachetées, et
- (xi) le solde sera distribué à la Catégorie de Parts Sociales Concernée.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués et conformément à l'article 22 des présents statuts. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts conformément à l'article 22.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en conformité avec les dispositions de l'article 22 des présents statuts.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de cet acte est évalué à environ EUR 2.000,-.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. MARGOÛËT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40190. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Référence de publication: 2016056594/777.

(160016295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

**A.M.F. S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GPelect S.à r.l.).**

Siège social: L-2265 Luxembourg, 1, rue de la Toison d'Or.
R.C.S. Luxembourg B 147.554.

L'an deux mille seize,

Le douze janvier,

Par devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange,

A comparu:

Monsieur Marco STOCCHI, entrepreneur de constructions, né Esch-sur-Alzette le 9 novembre 1969, demeurant à L-4382 Ehlerange, 43, rue de Sanem.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentaire ce qui suit:

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée «GPelect S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-4480 Belvaux, 62A, Chemin Rouge, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B147 554, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 31 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1694 du 2 septembre 2009.

Ceci exposé, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont il reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société à responsabilité limitée de «GPelect S.à r.l.» en «A.M.F. S.à r.l.» et de modifier par conséquent l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société prend la dénomination de "A.M.F. S.à r.l.", société à responsabilité limitée».

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social et par conséquent l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger tant pour compte propre que pour compte de tiers, l'achat, la vente, l'échange, la promotion et le mise en valeur, de tous biens immobiliers.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, la Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-4480 Belvaux, 62A, Chemin Rouge, à L-2265 Luxembourg, 1, rue de la Toison d'Or, et de modifier par conséquent l'article cinq, premier alinéa, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Alinéa premier.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de cette assemblée générale à environ huit cent cinquante euros (850.- €).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. STOCCHI, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 janvier 2016. Relation: EAC/2016/1167. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 19 janvier 2016.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2016056707/53.

(160016246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Ysaphis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen.

R.C.S. Luxembourg B 105.012.

In the year two thousand and sixteen, on the twelfth of January.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "YSAPHIS S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 105.012, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed dated December 10th, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 300 of April 5th, 2005.

The Meeting is presided by Mr Eric LECLERC, employee, with professional address in Howald.

The Chairman appoints as secretary Mrs Géraldine YERNAUX, employee, with professional address in Howald.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Vanessa TIMMERMANS, employee, with professional address in Howald.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer, with retroactive effect on January 1st, 2016, of the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen.

2. Subsequent amendment of the statutes.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolves to transfer, with retroactive effect on January 1st, 2016, the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen and to amend consequently article 2, first paragraph of the statutes, as follows:

“ **Art. 2. First paragraph.** The registered office is established in the Municipality of Hesperange (Grand-Duchy of Luxembourg).

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at seven hundred fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le douze janvier.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "YSAPHIS S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 105.012, (la "Société"), constituée suivant acte reçu en date du 10 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 300 du 5 avril 2005.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à Howald.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Géraldine YERNAUX, employée, demeurant professionnellement à Howald.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, du siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen.

2. Modification afférente des statuts.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, de transférer le siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen et de modifier en conséquence l'article 2, alinéa 1 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à sept cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. LECLERC, G. YERNAUX, V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 14 janvier 2016. 2LAC/2016/879. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057152/109.

(160016706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

artio GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 97, route du vin.

R.C.S. Luxembourg B 203.344.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechszehn, den neunzehnten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Ioannis APOSTOLIDIS, Geschäftsführer, geboren in Saarbrücken (D), am 10. Januar 1966, wohnhaft in D-66798 Wallerfangen, Hinter den Zäunen 14, Deutschland.

Welcher Komparsent den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung „artio GmbH“ („die Gesellschaft“) gegründet, welche durch gegenwärtige Satzungen, sowie durch die anwendbaren Gesetze und besonders durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Handel mit Waren aller Art, insbesondere Konsumgüter z.B. Elektro-Artikel, Werkzeuge, Lebensmittel etc. sowie die Vermittlung von Geschäften zwischen Handelspartnern gegen Provision.

Die Gesellschaft kann ebenfalls Patente, Patentrechte, Marken, Warenzeichen, Markenschutzrechte, Lizenzen und andere Immaterialgüterrechte erwerben, verwerten, gewähren und veräußern.

Die Gesellschaft kann ebenfalls sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegene Immobilien erwerben, belasten, halten, verwalten, verwerten und veräußern.

Des Weiteren ist der Gesellschaftszweck die Beteiligung an Unternehmen und Gesellschaften jedweder Art und die Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Kontrolle von Unternehmen und Gesellschaften im In- und Ausland. Die Gesellschaft kann ihre Beteiligungen durch Zeichnung, Erbringung von Einlagen, Ausübung von Kaufoptionen oder in sonstiger Art und Weise erwerben und durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder in sonstiger Art und Weise verwerten.

Die Gesellschaft kann ihre Mittel zur Schaffung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios verwenden, welches sich aus Wertpapieren und Patenten jedweder Art und Herkunft zusammensetzen kann. Sie kann dabei alle Arten von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder in sonstiger Art und Weise erwerben und diese durch Verkauf, Abtretung oder Tausch oder in sonstiger Weise veräußern.

Die Gesellschaft kann Unternehmen, an denen sie beteiligt ist oder ein wirtschaftliches Interesse hat, wie auch Unternehmen, die zu der gleichen Gruppe gehören, unter Vorbehalt und Beachtung der diesbezüglich zur Anwendung gelangenden gesetzlichen Bestimmungen, und ohne insoweit Geschäfte zu tätigen, die Bankgeschäfte oder Geschäfte des Finanzsektors sind, Darlehen, Vorschüsse oder Sicherheiten gewähren und diese in jedweder Art und Weise unterstützen. Sie kann darüber hinaus Darlehen mit oder ohne Garantie aufnehmen und Hypotheken, Pfandrechte und sonstige Sicherheiten aller Art zugunsten ihrer eigenen Gläubiger oder zugunsten von Gläubigern von Unternehmen der vorbezeichneten Art bestellen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schengen, (Großherzogtum Luxemburg).

Der Sitz kann durch einen Beschluss der Hauptversammlung der/des Gesellschafter(s) an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann innerhalb der gleichen Gemeinde durch einen Beschluss der Geschäftsführung verlegt werden.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfzigtausend Euro (50.000,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile zu je fünfhundert Euro (500,- EUR).

Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 6. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 7. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 8. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 9. Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 10. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein.

Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Art. 11. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen. Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 12. Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 14. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

Art. 15. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Einsicht zur Verfügung.

Art. 16. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 17. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

Art. 18. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2016.

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, wurden sämtliche Anteile durch den alleinigen Gesellschafter Herr Ioannis APOSTOLIDIS, vorgeannt, gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von fünfzigtausend Euro (50.000,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Beschlussfassung Durch den Alleinigen Gesellschafter

Anschließend hat der eingangs erwähnte Komparent, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, in seiner Eigenschaft als Alleingesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-5445 Schengen, 97, route du Vin.
- 2) Herr Ioannis APOSTOLIDIS, Geschäftsführer, geboren in Saarbrücken (D), am 10. Januar 1966, wohnhaft in D-66798 Wallerfangen, Hinter den Zäunen 14, Deutschland, wird zum alleinigen Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer ernannt.
- 3) Der alleinige Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft rechtmäßig und ohne Einschränkungen durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Anmerkung

Der Notar hat den Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Komparent ausdrücklich anerkennt.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr 1.300,- EUR.

WORÜBER URKUNDE Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Ioannis APOSTOLIDIS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 janvier 2016. Relation GAC/2016/564. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2016057164/125.

(160017733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Adinvest II (Luxembourg) S.C.S., SICAR, Société en Commandite simple sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 134.192.

In the year two thousand and sixteen, on the fifteenth day of January.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of ADINVEST II (LUXEMBOURG) S.C.S., SICAR, a limited partnership (société en commandite par simple) organised as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque), having its registered office at 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 134.192 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Me Josph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), dated 21 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 85 of 12 January 2008, represented by its general partner (associé gérant commandité) ADINVEST II (LUXEMBOURG) MANAGEMENT S.à.r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg having a share capital of EUR 12,500, registered with the Luxembourg RCS under number B 133.982 (the General Partner).

The meeting is chaired by Mr. Pierre-Yves CHAMPAGNON, employee, residing professionally in Luxembourg (the Chairman).

The Chairperson appointed as secretary Mrs. Maud MANINCHEDDA, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr. Ian MCANDREW, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman then asks the notary to enact the following:

I. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda

1. Dissolution of the SICAR with immediate effect and opening of the liquidation of the SICAR;
2. Appointment of ADINVEST II (LUXEMBOURG) MANAGEMENT SÀRL, the General Partner, represented by Mr. Neil SUNDERLAND, as the liquidator of the SICAR, subject to the final approval of the Luxembourg Financial Authority (Commission de Surveillance du Secteur Financier - CSSF); and
3. Determination of the powers of the liquidator and approval of its compensation of EUR 2,500 (flat compensation).
4. Miscellaneous.

II. A convening notice stating the agenda of the present meeting was sent to all shareholders by registered mail on 6 January 2016.

III. The powers of attorney of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list signed by the proxyholders of the shareholders, the bureau of the Meeting and the undersigned notary, together with the power of attorney of the represented shareholders, after having been signed “ne varietur”, will remain annexed to the present deed.

IV. The capital of the Company is represented by Units of three Classes:

- «General Partner Unit»,
- «Participating Units», and
- «Ordinary Units».

It appears from the said attendance list, that the sole General Partner Unit and 66.022 out of the 95.547 Ordinary Units issued are present or represented at the present Meeting.

The Participating Units to which convening notices were addressed, are non-voting units as per article 8 of the articles of incorporation of the Company.

One Ordinary Unit holder, holding an interest in the Company representing 2.99 % of the capital, who was sent a notice for the present meeting, has his units qualifying as “defaulting units” as per the articles of incorporation of the Company so that their voting rights are suspended in accordance with article 11 of the articles of incorporation of the Company.

Pursuant to article 25 of the articles of incorporation of the Company, the Meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to the shareholders present or represented, expressly declaring to acknowledge it.

V. The shareholders represented by their proxyholders then decide to take the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves with immediate effect to dissolve the SICAR and to put it into voluntary liquidation (liquidation volontaire) in accordance with articles 3 and 30 of the Articles.

Second resolution

The Meeting decides to appoint ADINVEST II (LUXEMBOURG) MANAGEMENT SÀRL., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg having a share capital of EUR 12,500, registered with the Luxembourg RCS under number B 133.982, represented by Mr. Neil SUNDERLAND, as liquidator of the Company (the Liquidator), subject however to the approval by the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Third resolution

The Meeting decides to grant to the Liquidator the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the Law).

The Meeting also decides to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company. The Liquidator further may delegate its powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although it will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Meeting resolves to grant a compensation of two thousand five hundred (EUR 2.500.-) to the Liquidator and acknowledges and approves that the terms and conditions governing the compensation as agreed by the shareholders of the Company and the Liquidator.

There being no further business on the agenda, the Chairman closed the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, all known to the notary by their names, first name, civil status and residences, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le quinze janvier.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A été tenu

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de ADINVEST II (LUXEMBOURG) S.C.S., SICAR, une société en commandite simple organisée en tant que société d'investissement en capital à risque, ayant son siège social au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 134.192 (la Société), a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 21 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 85 du 12 janvier 2008, représenté par son associé gérant commandité ADINVEST II (LUXEMBOURG) MANAGEMENT S.à.r. l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg ayant un capital social de EUR 12.500, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 133.982 (l'Associé Commandité).

L'Assemblée est présidée par Mr Pierre-Yves CHAMPAGNON, employée, résidant professionnellement à Luxembourg (la Présidente).

La Présidente nomme comme secrétaire Mrs Maud MANINCHEDDA, employée, résidant professionnellement au Luxembourg.

L'Assemblée nomme comme scrutateur Mr Ian MACANDREW, employé, résidant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente demande au notaire d'adopter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est établi comme suit:

Ordre du jour

1. Dissolution de la SICAR avec effet immédiat et ouverture de la liquidation de la Société;
2. Désignation de ADINVEST II (LUXEMBOURG) MANAGEMENT SÀRL, l'Associé Commandité représenté par Monsieur Neil SUNDERLAND, comme liquidateur de la SICAR, et
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur et approbation de sa rémunération de 2.500 euros (rémunération forfaitaire);
4. Divers.

II. Une convocation attestant de l'ordre du jour de la présente Assemblée a été envoyée à tous les actionnaires par courrier recommandé le 6 janvier 2016.

III. Les procurations des actionnaires représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont montrés sur la liste de présence. Cette liste de présence signée par les représentants des actionnaires, le bureau de l'Assemblée et le notaire sous-

signé, ensemble avec les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées «ne varietur» resteront annexés au présent acte.

IV. Le capital de la Société est représenté par des Parts Sociales de trois Classes:

- «Part Sociale de l'Associé Commandité»,
- «Parts Sociales de Participation», et
- «Parts Sociales Ordinaires».

Il appert de ladite liste de présence, que la seule part de l'Associé Commandité et 62,022 sur 95,547 Parts Sociales Ordinaires émises sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

Les Parts Sociales de Participation, dont les propriétaires ont reçu une convocation à la présente assemblée, ne disposent pas de droits de vote, ainsi qu'il est prévu à l'article 8 des statuts de la Société.

L'un des Associés Commanditaires, détenant une participation dans la Société représentant 2.99% du capital, qui a reçu une convocation à la présente assemblée, voit ses parts qualifiées de «Parts Sociales Impayées» tel que défini dans les statuts de la Société, de sorte que les droits de vote qui y sont attachés sont suspendus, conformément à l'article 11 des statuts de la Société.

Conformément à l'article 25 des statuts de la Société, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut donc valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour qui ont été précédemment communiqués aux actionnaires présents ou représentés, déclarant expressément en avoir connaissance.

V. Les actionnaires représentés décident de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre la SICAR et de la mettre en liquidation volontaire en accord avec les articles 3 et 30 des Statuts.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer ADINVEST II (LUXEMBOURG) MANAGEMENT SÀRL., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.982, représentée par Monsieur Neil SUNDERLAND, en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur), sous réserve de l'approbation du Liquidateur par la CSSF.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accorder au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que fixés dans les articles 144 et suivants de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales du 10 Août 1915 (la Loi).

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, au mieux de ses compétences et d'après les circonstances, pour réaliser tous les actifs et payer les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à exécuter tous les actes et effectuer toutes les opérations au nom de la Société, incluant ceux visés à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Le liquidateur peut déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, bien qu'il conserve la pleine responsabilité pour les opérations et tâches déléguées.

L'Assemblée décide d'habiliter et autoriser le Liquidateur, au nom de la Société en liquidation, d'exécuter, délivrer et effectuer les obligations, tout contrat ou document qui est nécessaire pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Assemblée décide d'habiliter et autoriser le Liquidateur à faire, à sa seule discrétion, des avances de paiements en numéraire ou en nature des bonis de liquidation aux actionnaires de la Société, en accord avec l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accorder une rémunération de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500.-) au Liquidateur et reconnaît et approuve les termes et conditions gouvernant la rémunération convenue par les actionnaires de la Société et le Liquidateur.

N'ayant plus de points à l'ordre du jour, la Présidente clôturera l'Assemblée.

Coûts

Le montant total des coûts, dépenses, rémunérations et frais, de quelque forme que ce soit, que la Société engage ou pour laquelle elle est liée en raison du présent acte, est évaluée approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais et français, déclare qu'à la demande des personnes comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, toutes connues par le notaire par leurs noms de famille, prénoms et résidences, ledits mandataires ont signés ensemble avec Nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: P-Y. CHAMPAGNON, M. MANINCHEDDA, I. MCANDREW, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 19 janvier 2016. 2LAC/2016/1109. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057170/189.

(160017870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

COFIGECO, Compagnie Financière pour la Gestion Collective S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Eprenay.

R.C.S. Luxembourg B 114.997.

—
Rectificatif du dépôt initial L150112283.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale annuelle de la Compagnie Financière pour la Gestion Collective SA en abrégé COFIGECO du 27 mai 2015.

L'Assemblée Générale a nommé pour une durée d'un an aux postes d'administrateurs:

Monsieur Christian Burrus

Monsieur Michel Parizel

COFIBOL représenté par Monsieur Vincent Priou

Rue Sarette 28 F-75014 Paris

L'Assemblée Générale a nommé pour une durée d'un an au poste de réviseur:

Deloitte Audit S.à r.l.

L'Assemblée Générale

Référence de publication: 2016064341/18.

(160026261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Capital International Emerging Markets Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 33.347.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que Monsieur Stephen Gosztony a démissionné de sa fonction d'Administrateur de la Société Capital International Emerging Markets Fund avec effet au 1^{er} octobre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2016.

Référence de publication: 2016064347/12.

(160025837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

C&L (Lux 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 186-188, rue de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 116.156.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

RREI Holding S.A., associé de la Société, a transféré son siège social à l'adresse suivante

- 186-188, Rue de Longwy, L-1940 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Pour C&L (Lux 1) S.à r.l.

Référence de publication: 2016064311/14.

(160026052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.
